

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 11 avril 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à 19 heures 45, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire

Membres présents : 13

Convocation du 04 avril 2016

Affichage le 19 avril 2016

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Sylvain, PELLEGRINI Thomas, PILLOD Michel, REINERO Didier, TONETTI Romain, Mmes BROSSARD Corinne, LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle, ROMANZINI Patricia

Absent : MINARY Florent

Madame Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Vote de compte administratif et du compte de gestion 2015 : Commune – Eau – Groupement scolaire -
- Vote du budget primitif 2016 : Commune – Eau – Groupement scolaire - Bois
- Vote des 4 taxes

QUESTIONS DIVERSES

.....
Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1/ Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 : Commune - Eau - Groupement scolaire

➔ BUDGET COMMUNE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif de la commune.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget COMMUNE M 14.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 13 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée

➔ BUDGET EAU

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget eau.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget EAU M 49.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 13 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée.

→ **BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Groupement Scolaire.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget GROUPEMENT SCOLAIRE M14.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 13 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée

2/ Vote du budget primitif 2016 : Commune - Eau - Groupement scolaire - Bois

→ **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses et en recettes de 533 718 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 1 258 159 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF EAU**

La section d'exploitation est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 107 578 €

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 92 986 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF GROUPEMENT SCOLAIRE**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses et en recettes de 108 100 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 19 962 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF BOIS**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses et en recettes de 100 000 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 25 000 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat : Commune - Eau - Groupement scolaire

→ **BUDGET COMMUNE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Section Investissement	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	27 002.69 €		- 780 662.07 €	Dépenses 0 €	€	- 753 659.38 €
				Recettes 0 €		
FONCT	629 512.72 €		206 215.04 €			835 727.76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	835 727.76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	753 659.38 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	82 068.38 €
Total affecté au c/1068 :	753 659.38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0 € 0 €

→ BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Solde négatif à reporter sur le budget primitif 2016
INVEST	- 122 609.43 €		116 490.62 €	Dépenses 0	0 €	- 6 118.81 €
				Recettes 0 €		
FONCT	0 €		-13 968.40 €		0 €	- 13 968.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement présente un déficit, il n'y a pas lieu de voter une affectation de résultat.

→ BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 1 018.52 €		- 943.18	Dépenses 0		- 1 961.70 €
				Recettes 0		
FONCT	40 518.59 €		- 5 711.07 €			34 807.52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	34 807.52 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 961.70 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 845.82 €
Total affecté au c/1068 :	1 961.70 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

La séance est levée à 21h00

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le Maire,
Michel FAIVRE

